

Le chartrier du château de Fresnay « Un petit fonds Saint-Domingue »

par Laurine QUETIN¹

« L'histoire est un sujet culturel
on ne peut la juger que d'après des valeurs culturelles². »

À la mémoire du comte Christian de Maynard.

Résumé

Les archives de la Mayenne possèdent « un petit fonds Saint-Domingue » constitué de neuf cartons à l'intérieur du chartrier du château de Fresnay. Il est dédié à la vie de Pierre comte de Pardaillan (1734-1815) ainsi qu'aux affaires de la famille de sa femme, Madeleine de Vezien (1754-1830) née à Saint-Domingue. La généalogie explique bien la présence de ce fonds en Mayenne. Tous les documents témoignent de la vie de trois familles (Chabanon, de Vezien et de Pardaillan) avant et pendant la révolution française entre l'île de Saint-Domingue et la France mais aussi de l'excellente santé de « la perle des Antilles » avant son effondrement. L'exploitation de plantations (canne à sucre) fut une source de richesse pour ces familles mais les rendit très vulnérables dans le contexte de la Révolution. Ce fonds en apporte de nombreuses preuves.

Mots clés

Archives de la Mayenne, chartrier de Fresnay, Saint-Domingue, colonie française, comte Pierre de Pardaillan, Madeleine-Laurence de Vezien, familles aristocratiques, Révolution, Le Bourgneuf-la-Forêt

Les Archives départementales de la Mayenne possèdent un ensemble important d'archives qui méritent d'être connues et exploitées par les historiens ; il s'agit du chartrier du château de Fresnay. Une partie de ce chartrier apporte en outre des témoignages intéressants sur la colonie française à Saint-Domingue au 18^e siècle, la plus riche du royaume. La majeure partie du territoire est dévolue à l'exploitation agricole : canne à sucre et café principalement ; la culture de l'indigo correspond plutôt à la période sous Louis XIV. Cette partie française de l'île de Saint-Domingue constitue un espace rural occupant essentiellement les plaines fertiles et les terres intérieures de l'île. Il est divisé et organisé en plantations que les documents de l'époque nomment habitations. Deux villes sont importantes : Le Cap français au nord et Port-au-Prince au sud. Elles sont toutes deux le long de la côte en raison de l'activité économique de l'île qui commerce obligatoirement avec la métropole. Ainsi les deux villes qui sont des ports assurent les échanges maritimes et tout est fait pour faciliter le commerce extérieur.

L'historien Gabriel Debien a signalé ce fonds à la fin des années 1950 en précisant qu'il « provient du comte de Pardaillan³ ». En effet, le chartrier du château de Fresnay⁴ renferme neuf

¹ Professeur des universités.

² Richard Cobb, *Le tour de France de Monsieur Cobb*, Paris, Sorbier, 1984, p. 59.

³ Gabriel Debien, « Les travaux d'histoire sur Saint-Domingue, chronique (1957-58) », in *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, 1960, t. 47, n°166, p. 155 : « toujours heureux dans ses recherches, M. de Branche nous signale au château de Fresnay à Bourgneuf-la-forêt (Mayenne) chez M. le comte H. de Maynard, un petit fonds Saint-Domingue qui provient du comte de Pardaillan. »

⁴ J'ai pu consulter et photographier la majeure partie des pièces contenues dans les neuf cartons, grâce à l'autorisation du propriétaire, le comte Christian de Maynard. Il m'a expliqué comment son père, le comte Henri

cartons dédiés à la vie et la carrière de Pierre de Pardaillan ainsi qu'aux affaires de la famille de sa femme, Madeleine-Laurence de Vezien née dans la paroisse de Limonade (près du Cap français) à Saint-Domingue. Seul un carton contient des documents concernant des personnes étrangères aux deux familles déjà citées mais ayant vécu à Saint-Domingue⁵.

La généalogie explique la présence de cet ensemble de documents dans la Mayenne : Victoire-Jeanne-Laurence, enfant unique du comte Pierre de Pardaillan, a épousé le 8 mai 1800 à Altona, Charles-Gaspard-Joseph, marquis de Bailly, dont la résidence est située au château de Fresnay. Lors du décès de ses parents, l'un en 1815, l'autre en 1830, elle rapporta et conserva au château tous leurs papiers, témoins de tant d'événements survenus dans la vie de ses ancêtres avant et pendant la Révolution française. Les sujets abordés sont tellement divers qu'il est difficile d'en réaliser une véritable synthèse. Ils exigent du chercheur une attention soutenue afin de les traiter minutieusement dans leur contexte. Les comptes des sucreries possédées à Saint-Domingue par ces familles, les documents sur la succession de Michel de Vezien, le père de la comtesse de Pardaillan, les étapes de la séparation de sa mère, Marie-Laurence de Chabanon avec son second mari, Jean-Jacques Bacon de la Chevalerie au travers des nombreux courriers entre 1782 et 1799 centrés sur les biens à partager (en particulier ceux de Saint-Domingue qui permettent de mesurer la richesse accumulée par la famille de Vezien) et, enfin, une correspondance qui attire le chercheur à l'affût du moindre renseignement sur cette période précédant la Révolution française, fatale à bien des propriétaires de plantations à Saint-Domingue comme les Chabanon ou les de Vezien : ils ne retrouvèrent jamais l'aisance financière que soulignent les listes de chiffres dans les comptes produits par les négociants du Cap français à Saint-Domingue ou de Bordeaux, de Nantes et du Havre. Ainsi, c'est toute une vie familiale et sociale, c'est aussi tout un aspect de l'excellente santé de la « perle des Antilles » qui s'expriment dans ces archives. À la lecture des sources manuscrites liées à la culture des individus nommés dans les cartons s'ajoute l'empathie avec la mentalité professionnelle et familiale de ceux qui sont étudiés. Dans cet article, il s'agit principalement de Pierre de Pardaillan dont les événements de sa carrière militaire, de la gestion de ses domaines dans l'Aveyron et de celle des biens de sa femme à Saint-Domingue ainsi que de sa vie familiale emplissent quatre cartons. De quoi satisfaire la curiosité du chercheur qui traque tous les indices pouvant l'aider à reconstruire le destin d'un homme né dans une famille noble de Gascogne ainsi que celui de la famille qu'il a fondée ensuite. Mais « le petit fonds Saint-Domingue » ne provient pas entièrement du comte de Pardaillan. L'étude du contenu des neuf cartons indique bien l'origine des informations : une partie le comte, une autre, la famille de la comtesse.

Pierre de Pardaillan-Gondrin, « très susceptible des grâces du Roi⁶ »

Le 25 septembre 1815, parut dans la *Gazette nationale*⁷ un article à propos de la disparition de Pierre comte de Pardaillan. Il résume bien les différents événements de sa vie : sa carrière militaire que l'a conduit de la Guyenne à Paris en passant par la colonie de Saint-Domingue – son mariage en 1774 avec Madeleine-Laurence de Vezien, nièce de l'académicien Michel-Paul-Guy de de Chabanon⁸, ses

de Maynard avait confié aux Archives de la Mayenne le chartrier de son château qui devrait faire le bonheur de nombreux chercheurs. Mais il ne faut pas craindre de passer des mois, voire des années sur tous ces documents pour en extraire tous les renseignements utiles à l'élaboration d'articles ou de projets de recherche.

⁵ Il s'agit de la succession du chirurgien du Cap français, Jean Bozon, puis de celle de Louis-Nicolas Dumesnil, procureur du Roi au Cap français. Des lettres sont adressées à Marie-Laurence de Chabanon en France entre 1793 et 1799. Enfin, une créance d'Antoine-Jean-Baptiste Robillard qui doit de l'argent au négociant Pierre Régnier en 1770. (Archives départementales de la Mayenne, désormais abrégées AD 53, cote : 508 J 122).

⁶ Les Archives nationales d'outre-mer, désormais abrégées ANOM, conservent un dossier de 170 pages concernant la carrière de Pierre de Pardaillan à Saint-Domingue (cote : COL E 328). Il permet d'étoffer le contenu du carton des Archives de la Mayenne (AD 53, 508 J 115). Lettre du 22 mai 1778 du gouverneur de Saint-Domingue, Robert comte d'Argout, au sujet de la carrière du comte de Pardaillan : « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le mémoire de l'état de services de M. le comte de Pardaillan, commandant en second dans la partie du Sud. Cet officier très susceptible des grâces du Roi, vous supplie, Monseigneur de lui accorder le brevet de Brigadier. »

⁷ La *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 25 septembre 1815, Paris, p. 3.

⁸ Laurine Quetin, « M.-P.-G. de Chabanon, "Quelques circonstances de ma vie" », in *Revue Musicorum*, volume 19, 2018, p. 15-58.

choix politiques qui l'ont poussé à défendre les intérêts royalistes au début de la Révolution française et, enfin, ses liens très étroits avec le duc de Penthièvre et sa fille, Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse d'Orléans :

« M. le comte de Pardaillan, lieutenant général des armées du Roi, ci-devant commandant à Saint-Domingue, vient de terminer, à 81 ans, sa carrière honorable. Bon époux, bon père, bon ami fidèle et dévoué serviteur du Roi, il s'était concilié l'estime et l'amitié de S. A. Mg^r le duc de Penthièvre, auquel il est resté attaché jusqu'aux derniers moments du ce prince, modèle de toutes les vertus, qui en a transmis l'héritage à M^{me} la duchesse d'Orléans, son auguste fille. Cette princesse honora d'une affection particulière celui dont la perte excite les regrets de toute sa famille et d'une épouse à l'éloge de laquelle il suffit d'ajouter qu'elle s'est rendue digne de l'intérêt et des bontés de M^{me} la duchesse d'Orléans. »

Né le 18 janvier 1734 au château du Pimbat à Léviac, Pierre de Pardaillan s'éteignit le 16 septembre 1815 dans celui de la Coste à Lupiac⁹. Le comte qui vit le jour dans le Gers, y revint pour mourir¹⁰. L'abbé Monlezun résume en 1850 à sa manière la généalogie des Pardaillan-Gondrin dans le Gers¹¹ : « la famille de Pardaillan-Gondrin sort pour ainsi dire toute armée et titrée des entrailles de la féodalité naissante. » Le lecteur des lignes qui lui sont consacrées dans la *Gazette nationale* comprend que le comte a beaucoup voyagé depuis la Gascogne où il a commencé sa carrière militaire, puisqu'il est question de Saint-Domingue où il résida moins de trois ans. Il est le quatrième fils de Bertrand de Pardaillan-Gondrin et Marie-Anne de Saint-Pierre de Porté dont les origines se situent en Armagnac. Ces quelques lignes dans le journal mettent également en évidence ses liens avec des membres proches de la famille royale. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, l'a choisi comme premier écuyer en 1781 puisqu'il faisait partie d'une famille noble ancienne et bien titrée. Sa carrière a débuté dans le régiment royal des vaisseaux d'Anne-Pierre de Montesquiou où il fut d'abord lieutenant en 1756 puis capitaine en 1760. Il gravit les échelons puisque, dix ans après, il est nommé par le duc de Choiseul, colonel du régiment des grenadiers royaux de Guyenne à la place du vicomte André de Bonneval¹² puis, en 1776, colonel du régiment de Chartres avant de partir à Saint-Domingue à l'automne 1776 où il est nommé ensuite commandant en second de la partie sud de la colonie française l'année suivante, le 9 mai¹³ :

« Je vous envoie, Monsieur, les lettres que sa Majesté a bien voulu vous faire expédier pour vous autoriser à continuer vos service à Saint-Domingue en votre qualité de colonel. J'y joins avec plaisir l'assurance que sa Majesté m'a chargé de vous donner, qu'elle est disposée à vous accorder le premier commandement en second qui viendra à vaquer dans cette colonie. »

Le comte prit le bateau au Havre à l'automne 1776 et voyagea avec sa femme sur un navire marchand du nom de *La Jeune Agathe* dont le capitaine était Yves Lescan. Il a choisi la compagnie dirigée par les Eustache Frères qui répondent le 26 septembre 1776 à sa lettre au sujet des conditions du voyage¹⁴ :

⁹ O. Broca, « Le château de la Coste (Lupiac) et les Pardaillan-Gondrin », in *Revue de Gascogne*, Auch, 1884, t. XXV, p. 48. Selon l'auteur, le château n'aurait jamais appartenu aux Pardaillan même si le frère de Pierre comte de Pardaillan a été marié à mademoiselle de la Coste, p. 36 : « Nous ne chercherons pas à établir ici l'arbre généalogique de cette illustre famille des Pardaillan-Gondrin. Cela serait au-dessus de nos forces et nous mènerait trop loin. Il nous suffira de rappeler que par ce Bernard de Pardaillan [marié à Miramonde de la Coste] s'opère le raccord de la branche du Granchet à la branche du Caumort et, partant, à la souche de Gondrin. »

¹⁰ On peut se poser la question du séjour du comte de Pardaillan en 1815 dans le Gers. Il avait 81 ans et résidait habituellement au 15 rue Saint-Louis à Versailles non loin de l'appartement au 27 rue Saint-Louis, de son gendre le marquis de Bailly et de sa fille Victoire. Peut-être s'est-il réfugié sur ses terres après le retour de l'île d'Elbe de Napoléon ? Il avait soutenu le roi Louis XVIII et venait juste de recevoir en août 1814 sa dernière promotion dans la carrière militaire au service de la royauté. Il peut également être revenu pour récupérer ses terres en Aveyron, perdues sous la Révolution française.

¹¹ Jean-Justin, abbé de Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, Auch, 1846-50, t. III, p. 8.

¹² Léon Hennet, *Les milices et les troupes provinciales*, Paris, librairie militaire de L. Baudoin et Cie, 1884, p. 216.

¹³ Lettre d'Antoine de Sartine, le 23 août 1776. AD 53, 508 J 116.

¹⁴ *Ibid.*, le comte de Pardaillan avait aussi consulté un autre armateur du Havre, Jean-Baptiste Féray, qui était avec les Eustache Frères insérés dans le grand commerce international avec les colonies et tout particulièrement

« Vous seriez trois maîtres à y passer, votre secrétaire et trois domestiques ainsi que nous le verrons par l'état du ministre [de la marine]. Cet état n'est point encore arrivé ici. »

Un second courrier du 7 octobre 1776 explique la faible rémunération que l'armateur touche de l'État pour le transport du comte de Pardaillan avec sa famille et ses domestiques. Il faut noter également que le comte va effectuer son voyage non sur un navire pour passagers mais sur un « navire de transport » bien moins confortable :

« Engager Monsieur à appuyer auprès du Ministre notre réclamation sur la modicité du prix de votre passage ; nous ne pouvons que vous réitérer notre prière. Espérant que vos représentations seront écoutées plus favorablement que les nôtres, car quelle que soit notre bonne volonté, nous serions trop grevés pour pouvoir faire aucune extraordinaire pour pouvoir tempérer les incommodités attachées à ces passages. [...] Nous vous prions, Monsieur, de ne pas douter de tout notre désir d'adoucir à Madame de Pardaillan les incommodités inséparables de ces passages dans un navire marchand et ne serons pas moins jaloux que vous ne vous en aperceviez vous-même que le moins possible. »

En réalité, Pierre de Pardaillan aurait voulu obtenir immédiatement le poste de commandant en second sur l'île de Saint-Domingue et a fait appel à son réseau pour l'aider, notamment Marie-Louise, duchesse de Rohan qui écrivit le 10 avril 1775 à Antoine de Sartine¹⁵ :

« Je profite de la même occasion pour vous recommander M. de Pardaillan dans ce moment où l'on dit que la mort de M.de Vallière va produire des changements. Il vous est recommandé par beaucoup de personnes et entre autres par mon frère, c'est un excellent sujet. »

Il expose aussi dans une lettre en 1775, sa situation personnelle en rappelant fort adroitement les services rendus par certains de ses ancêtres ou par des proches, comme son frère¹⁶ :

« Dernier rejeton d'une maison ducal qui donna de grands amiraux à la France, le comte de Pardaillan semble encore avoir quelques droits particuliers de solliciter cette grâce. Son oncle et son frère étant morts au service de la marine, le premier chef d'escadre, le second, lieutenant des vaisseaux, il a dans son zèle et sa prudence ce qu'il faut pour justifier le choix auquel il aspire. »

Or, le comte d'Ennery, gouverneur de Saint-Domingue, lui enseigne avec un certain humour, la patience, essentielle dans la carrière militaire. On ne brûle pas les étapes, surtout quand aucun poste de commandant en second ne se libère :

« Les trois commandants en second se portent à merveille et n'ont pas envie de laisser leurs places vacantes. Ainsi, il serait très possible que M. de Pardaillan attende longtemps à être placé comme commandant en second. »

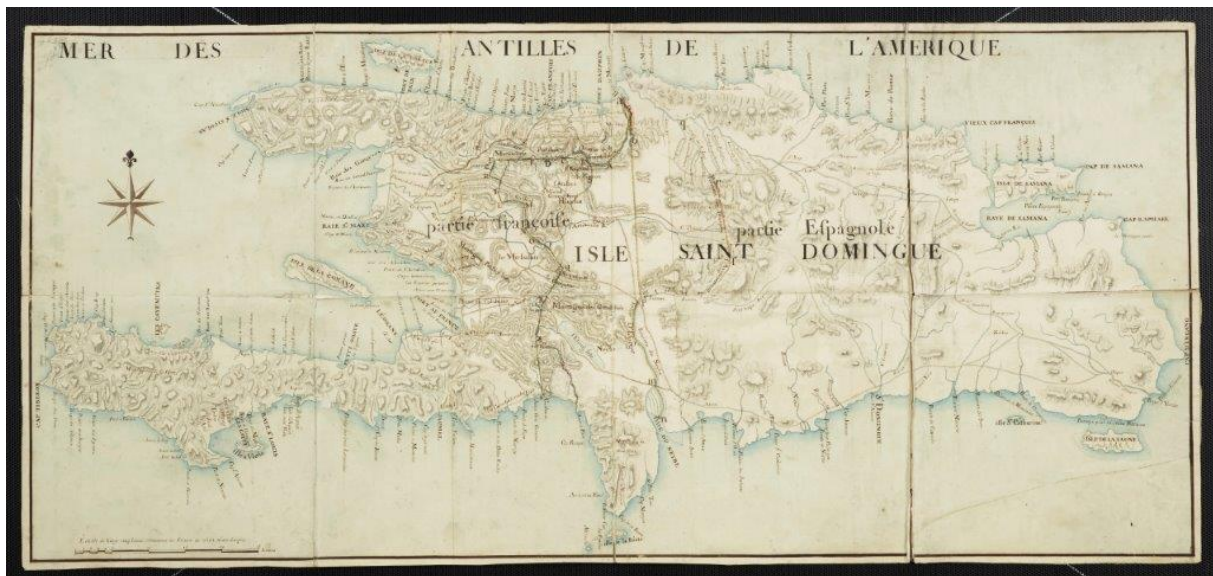
Durant son séjour à Saint-Domingue, Pierre de Pardaillan eut des relations difficiles avec le gouverneur de l'île de Saint-Domingue, Robert, comte d'Argout¹⁷. L'échange de lettres entre les deux hommes, en 1779, montre très nettement la mésentente entre eux. Il s'agit du problème causé par l'enrôlement de force dans l'armée d'un Noir libre, Jean-Pierre. Le gouverneur emploie un ton très sec : « Quand les choses intéressent aussi essentiellement le service de notre maître, il faut Monsieur le Comte, y mettre du nerf et se servir de tous les moyens pour réussir. » Pierre de Pardaillan se défend au cours de longues missives où il veut prouver son obéissance aux ordres reçus mais désire faire appel à Antoine de Sartine, ministre de la marine et des colonies, qui avait signé sa nomination à Saint-Domingue. La réponse du comte d'Argout le 5 mai 1779 n'apporte aucun apaisement : « Quand le ministre me demandera compte d'après ceux que vous lui aurez rendus, je sais ce que j'aurai à lui répondre. » Pierre de Pardaillan, eut-il des ennuis sérieux de santé qui lui permirent de quitter plus

avec Saint-Domingue. Il existe aussi la lettre de l'armateur et le brouillon de la réponse du comte de Pardaillan. Dans le second cas, le comte aurait voyagé sur le navire de commerce *La jeune Julie*.

¹⁵ Jean-Florent marquis de Vallière fut gouverneur de Saint-Domingue de 1772 à 1775.

¹⁶ L'oncle de Pierre de Pardaillan, François, chef d'escadre, a péri en mer dans un combat naval en 1729. Vital ou Vidal de Pardaillan, frère aîné de Pierre de Pardaillan, était lieutenant du vaisseau l'*Aquilon* en 1741 et mourut dans un combat naval contre les Anglais à l'entrée du détroit de Gibraltar (ANOM, COL E 328).

¹⁷ Le gouverneur Victor Charpentier d'Ennery est décédé à Port-au-Prince le 12 décembre 1776 et Jean-Baptiste de Taste de Lilancour lui succéda avant l'arrivée du comte d'Argout sur l'île comme nouveau gouverneur. Ce dernier mourut en mars 1780 à Saint-Domingue.



Carte de Saint-Domingue. Archives départementales de la Mayenne, 508 J 123.

rapidement que prévu son poste à Saint-Domingue¹⁸ ? Le ministre de Sartine lui fit envoyer en septembre 1779, l'ordre signé par Louis XVI de revenir en France avec un congé d'un an :

« Sa Majesté étant informée que les affaires du S. C^{te} de Pardaillan, commandant en second de la partie sud à Saint-Domingue exigent qu'il passe en France, Sa Majesté lui a accordé et accorde pour cet effet un congé d'un an à compter du jour qu'il s'embarquera, après lequel terme, Elle lui enjoint de retourner à son commandement. »

Le comte ne revint jamais en poste à Saint-Domingue. Mais il conserva soigneusement dans ses affaires le minutier de son commandement dans la partie sud de Saint-Domingue (Les Cayes-Saint-Louis)¹⁹. C'est un ouvrage de 145 pages rédigé entre octobre 1777 et mai 1780 dont les circulaires sont destinées à l'attention de plusieurs militaires dont Alexandre Antoine de Champigny, lieutenant-colonel, commandant des milices de la partie sud, du vicomte Prosper Rastel de Rocheblave, de Michel Rousseau de Villejoui, lieutenant du Roi aux Cayes-du-Fond ainsi qu'à Jean-Aimable-Balthazar de Loppinot, lieutenant au régiment du Port-au-Prince. À la lecture des documents, on comprend qu'un encadrement militaire était indispensable dans une colonie où les Blancs ne formaient qu'une minorité en présence d'esclaves noirs et de mulâtres placés dans les plantations. Durant les années 1790, l'autorité militaire n'étant plus affirmée avec la même rigueur, la suprématie des colons blancs fut anéantie et les esclaves n'hésitèrent pas à se soulever contre eux et à détruire toutes leurs plantations, surtout quand leur fut dévoilé le sens de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Ainsi prit fin la colonie française de Saint-Domingue telle que l'ont connue Pierre de Pardaillan et sa belle-famille. Deux cartes militaires, présentes dans le charrier du château de Fresnay, proviennent très probablement de son séjour et de son commandement dans cette région de Saint-Domingue. Il s'agit d'une « feuille de dessin relative à un mémoire concernant les batteries qu'on fait à présent sur les bords de la colonie française de l'isle de Saint-Domingue le 1^{er} juin 1779 », puis d'un « procès-verbal de délimitation des quartiers de Jérémie et du Petit-Trou avec en annexe un plan du désert et des hauteurs des Cayemittes 1779 ».

Pierre de Pardaillan, itinéraire professionnel, social et familial

Le service dans une colonie française était un moyen sûr d'avancer plus rapidement sur le plan professionnel. De retour en France, le comte de Pardaillan entra comme premier écuyer au service du

¹⁸ Cet échange de courriers se trouve dans les Archives d'Outre-Mer, COL E 328. Il est aussi question de « certificats des médecin et chirurgien du Royaume [qui] n'ont pas permis de lui [Pierre de Pardaillan] refuser de venir attendre [au Cap] le premier convoi qui partira pour la France ».

¹⁹ (AD 53, 508 J 116) et AD 53, 508 J 123).

duc de Penthièvre en 1781 et devint quelques années plus tard, en 1788, maréchal de camp du régiment d'infanterie de ce même duc. Enfin, au château des Tuileries, en août 1814, il reçut sa dernière promotion comme lieutenant général, signée par le ministre de la guerre du roi Louis XVIII, Jean-de-Dieu Soult, duc de Dalmatie. Voici une « carrière honorable » comme l'indique la *Gazette nationale* de septembre 1815 !

Sur le sol français, après 1780, Pierre de Pardaillan eut d'autres sujets de friction avec un supérieur lors de son affectation dans le régiment du duc de Penthièvre. Il s'agit de Philippe-Henri, marquis de Ségur, maréchal de France et secrétaire d'état à la guerre sous Louis XVI dans les années 1780. Grâce aux lettres qu'adresse le duc de Penthièvre²⁰ à Pierre de Pardaillan qu'il « aime de tout [son] cœur », le lecteur comprend que ce dernier a des exigences précises que ce soit en juillet 1785 : « J'adhère de tout mon cœur au congé dont vous me parlez : reste à désirer qu'il en soit de même de la part de M. le Maréchal de Ségur. » ou en avril 1787 : « Malgré toute ma bonne volonté, je ne peux pas étendre aux familles des officiers de mes régiments, les pensions destinées à ceux qui servent dans ces corps. » Un peu plus tard, dans une autre lettre écrite en août 1787, un trait de la personnalité du comte est mis en lumière. La critique est dure à l'égard de son sens des responsabilités :

« [...] Le Maréchal de Ségur m'a dit que c'était à moi d'empêcher que les colonels de mes régiments s'absentassent contre les règles, que M. de Pardaillan avait tout ce qu'il fallait pour commander utilement un corps mais qu'il ne voulait jamais remplir son temps de service. »

Quand s'ouvre la période de la Révolution, le duc de Penthièvre a certainement conscience de la fin de la société qu'il incarne. Avec un humour grinçant, il signe une de ses lettres du 2 juillet 1790 : « L.-J.-M. de Bourbon, récemment décrotteur à la Royale. » La lecture de la définition « à la royale » dans le *Tableau de Paris* écrit par Sébastien Mercier, explique le sens de cette signature²¹ :

« Expression vulgaire et fréquemment employée. [...] *Décrotteur à la Royale* [...] Ainsi, à la Royale veut dire au figuré, bon, excellent, excellentissime, parce que le petit peuple ne suppose pas que le médiocre, en quelque genre que ce soit, puisse avoir la témérité d'approcher la Cour. »

La dernière lettre du duc de Penthièvre à Pierre de Pardaillan date de la fin de l'année 1791. Elle fut écrite dans son château de Bizy à Vernon dans l'Eure où il résida jusqu' à son décès le 4 mars 1793. Or, Pierre de Pardaillan vit à Vernon, non loin du duc, depuis au moins 1792 « chez la citoyenne Tilly²² ». Son dossier d'émigration contient les rapports de séjour dès 1791 et les certificats de résidence délivrés au citoyen Pardaillan dans la commune de Vernon, district d'Évreux. Celui-ci indique comment il fut mis sur la liste des émigrés dès 1792, dans une lettre adressée au Directoire exécutif au cours de laquelle il se plaint de la situation financière difficile qu'il connaît²³ :

« Pierre de Pardaillan vous expose qu'en 1792 il fut porté sur la liste des émigrés du département de la Gironde sans doute à cause d'une propriété qu'il possède là-bas dans la municipalité d'Audange [bassin d'Arcachon]. Le citoyen Pardaillan faisait sa résidence habituelle à Vernon-sur-Seine lorsque son inscription lui fut connue ; il s'est pourvu auprès du directoire du district de Bordeaux qui, satisfait des preuves données par le pétitionnaire, rendit le 28 pluviôse an II [16 février 1794] un arrêté et la levée du séquestre de son bien. ». [...] Âgé [il a 60 ans] et infirme et sans ressources depuis que sa petite propriété vient d'être nouvellement frappée de séquestre, privé d'une modique pension dont il jouit sur le Trésor Public, comme ancien militaire, le pétitionnaire ne peut plus suffire à ses besoins. »

En 1794, Pierre de Pardaillan se déplaça de Vernon à Anet (district de Dreux). Enfin, le 12 germinal an VI [1^{er} avril 1798], il a dû être rassuré en lisant. « Rayé définitivement de la liste des émigrés le nom de Pierre de Pardaillan ». Mais la question de son séjour à Altona se pose. Pourquoi quitter la France ensuite ? Le dossier ne livre aucune information sur cette destination ainsi que la durée du séjour, et les cartons qui lui sont dédiés dans le chartrier du château de Fresnay sont muets

²⁰ Louis-Jean-Marie de Bourbon, petit-fils de Louis XIV, écrit 22 lettres au comte de Pardaillan entre le 31 juillet 1782 et le 5 novembre 1791. Elles furent rédigées à Amboise, Anet, Chateaufvillain, Châteauneuf-sur-Loire, Marcouville, Radepon, Sceaux, Vernon et Versailles. Collection privée.

²¹ Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, à-Amsterdam, 1783, partie 5, p. 87. Dans le *Petit dictionnaire des grands hommes de la Révolution* d'Antoine Rivarol, 1790, p. 94, on lit une autre allusion au métier de décrotteur au sujet d'une personne nommée Quillard : « Jadis simple décrotteur mais aujourd'hui aussi illustre que qui que ce soit. » Voici L.-J.-M. de Bourbon et Quillard mis au même niveau !

²² Serait-ce l'épouse du général Jacques-Louis François de Tilly, né à Vernon-sur-Seine ?

²³ Dossier d'émigration de Pierre de Pardaillan (Archives nationales, désormais abrégées AN, F 7 5137).

sur ce sujet²⁴. On peut penser que Pierre de Pardaillan a vécu à Altona avec sa femme puisque sa fille a épousé là-bas le 8 mai 1800 Charles-Gaspard-Joseph, marquis de Bailly, présent lui aussi dans cette ville²⁵. Pour eux, il s'agit d'une « migration de maintien²⁶ » car tous désirent revenir dans leur pays d'origine. Les souvenirs de ce temps particulier de l'émigration en Allemagne et, plus particulièrement, à Altona, sont différents suivant le contexte du séjour des émigrés. La comtesse de Boigne raille la société française qui y est installée²⁷ : « Altona était comme une espèce de purgatoire où les personnages qui méditaient de rentrer en France, venaient se préparer à l'abjuration de leurs principes exclusifs. » En 1810, *Le Voyage en Allemagne et en Suède* peint le cadre de ce « purgatoire » situé tout à côté d'Hambourg²⁸ :

« Un roi de Danemark. Maître des districts du Holstein, baignée par l'Elbe, jeta les fondements d'Altona pour en faire la rivale d'Hambourg. Les deux villes sont si rapprochées, qu'en sortant de l'une on est aux portes de l'autre. [...] Il y a maintenant vingt à vingt-cinq mille âmes, des manufactures importantes, des chantiers très étendus et des comptoirs qui entretiennent de vastes relations. Les rues d'Altona, larges, bien percées et plantées d'arbres, se perdent par un passage insensible dans les champs et dans le village d'Ottensen. »

La reprise de la vie en France fut chez le comte de Pardaillan aussi difficile que chez d'autres aristocrates. De nombreux biens avaient été vendus et il ne put les récupérer, comme ses domaines dans le Rouergue. Après sa mort, sa femme et sa fille se trouvèrent confrontées à la longue procédure administrative en vue d'une indemnisation pour les pertes de terres, notamment dans l'Aveyron. Entre le 25 mars 1825 et le 28 mai 1828, se succèdent les lettres d'un jurisconsulte au sujet des biens près de Rodez (la forêt de Montrozier, par exemple) cédés à l'État en 1793, celles de la commission de liquidation de l'indemnisation des biens pour la somme offerte à la famille du comte de Pardaillan et, enfin, les réponses du député de l'Aveyron, Joseph Delauro²⁹. Les problèmes concernant les possessions dans la région de Rodez, ne datent pas de la Révolution. Pierre de Pardaillan y fait allusion dès 1785 au duc de Penthièvre qui lui enseigne la patience en lui rappelant, non sans humour, l'histoire du domaine de Dombes qui aurait dû être acquis par Louis XV le 28 mars 1762 ; or, le duc de Penthièvre a hérité de la souveraineté de Dombes à la mort en 1775 de Louis-Charles-Auguste de Bourbon³⁰ :

« Je vois, Monsieur, que vos arrangements n'avancent point ; mais je ne peux pas en être surpris sachant par expérience que les affaires n'ont point de terme. L'échange de Dombes est à sa 23^{ème} année de date ; si Amboise, qui commence à devenir l'imbroglgio accoutumé, ne vient pas au secours, je laisserai cet échange à finir à mes arrières-petits-enfants. »

Dans sa correspondance gardée soigneusement par la comtesse de Pardaillan³¹, on comprend que le comte se montre soucieux de tirer parti au maximum de ses droits sur ses terres dans l'Aveyron. Deux lettres indiquent deux opérations distinctes. Elles mettent en évidence la formation d'une

²⁴ Mais pas sur celui du gendre, le marquis de Bailly. AD 53, 508 J 14. Ce dernier qui résidait alors au Portugal, a remis à la mairie de Laval le 3 mai 1808 les actes de baptême de ses deux filles au Portugal et une copie de l'acte de mariage fait à Altona le 8 mai 1800, AD 53, 4E 159/53, n°49. On peut lire aussi une copie de l'élaboration du contrat de mariage, écrite par le marquis, AD 53, 508 J 14.

²⁵ Par l'intermédiaire de son beau-frère, Charles-Philibert de Turin, au château de Fresnay, en date du 17 brumaire an IX [8 novembre 1800] il demande au citoyen Fouché « de ne plus être inscrit sur la liste des émigrés pour le département de la Mayenne sous le nom collectif d'enfant Bailly de Fresnay. » (AN, F 7/ 5310).

²⁶ Karine Rance, « L'émigration nobiliaire française en Allemagne : une "migration de maintien" », 1789-1815 », in *Genèses*, 30, Paris, 1998, p. 5-29.

²⁷ Adèle d'Osmond, comtesse de Boigne, *Récits d'une tante. Mémoires de la comtesse de Boigne*, Paris, Émile-Paul frères, 1921, p. 136.

²⁸ *Journal des dames et des modes*, 20 juillet 1810, n°40. Recension de l'ouvrage *Voyage en Allemagne et en Suède*, par J.-P. Catteau, Paris, Dentu, 1810, p. 317.

²⁹ Le nom du jurisconsulte est illisible. Sa lettre du 21 mai 1825 explique en six pages, la difficulté qu'a la famille de Pardaillan à récupérer ses biens dans l'Aveyron. (AD 53, 508 J 115).

³⁰ Lettre du 30 juillet 1785 écrite à Châteauvillain. Mais le 22 septembre 1785 tout a dû rentrer dans l'ordre puisque le duc note depuis Vernon : « je suis comblé de joie, Monsieur, de savoir votre affaire terminée. » (Collection privée).

³¹ « Correspondance pour Rodez et Villeneuve de 1786 que j'ai cru devoir garder en visitant les papiers de M. de Pardaillan sur le domaine de Rouergue. Ce 12 juin 1826, Ctesse de Pardaillan. » (AD 53, 508 J 115).

bourgeoisie rurale obtenant des bénéfices conséquents grâce à leurs fonctions : Messieurs Chatret et Dejean, les régisseurs qui œuvrent pour le comte, en font partie.

La première lettre, en 1786, concerne le renouvellement du terrier des communes de Malleville, Peyrusse et Aubin. L'opération est confiée à un feudiste qui reçoit en échange une part de revenus. Monsieur Chatret lui écrit le 1^{er} août 1786 pour lui rappeler la marche à suivre³² :

« Il me paraît, Monsieur le comte, que le meilleur parti que vous avez à prendre, est de commencer par obtenir l'arrêt du Conseil portant permission de renouveler le terrier et de faire en sorte que les droits du commissaire et autres employés à cette opération soient fixés à un taux honnête. »

En effet, le comte ne peut réaliser cette opération qui lui permet de fixer tous les droits des terres qu'il possède, sans l'autorisation de la cour royale de justice³³ :

« Les raisons invoquées sont toujours les mêmes : les biens et les droits du fief sont menacés, c'est pour remettre en ordre son domaine et ses droits que le seigneur sollicite l'autorisation de rénovation. »

La suite de la lettre de Monsieur Chatret comporte un renseignement intéressant qui concerne le nombre de fiefs que le comte possède à Villeneuve (d'Aveyron) : « Quant à la partie qui concerne Villeneuve, j'ai l'honneur de vous dire, Monsieur, que je m'en chargerai et que je ne demanderai rien. Il y a sept cent soixante-dix-sept fiefs. »

Deux autres lettres, datant de novembre 1792 (en pleine Révolution), montrent les difficultés que rencontre le régisseur, Monsieur Dejean, pour récolter le commun de paix, autrement dit, une redevance seigneuriale à Malleville où les habitants sont aussi en procès avec la duchesse de Gramont³⁴. Il ne se sent plus investi de l'autorité traditionnelle : « Comment je dois me conduire pour renouveler cette ferme parce que je suis entièrement dérouté par le nouveau régime. » La destruction du régime féodal mise en place dans la loi du 15 mars 1790 (article 5 du titre I) perturbe tout l'ancien système. Un an après le message de Monsieur Dejean, en juillet 1793, le comte de Pardaillan ne touchera plus rien, les redevances seigneuriales ayant été supprimées. Il perdra même ses terres pour lesquelles sa femme et sa fille ne toucheront en 1828, qu'une indemnité certainement jugée insuffisante.

Cinquante ans après la disparition de Pierre de Pardaillan, la conservation du titre de comte préoccupe un membre de sa famille paternelle : son petit-neveu, Jules de Pardaillan. Sous l'Ancien Régime balayé par les années de Révolution, le *Dictionnaire de la noblesse* de 1776 présente ainsi son aïeul³⁵ :

« Bernard [de Pardaillan], tige de la branche des seigneurs de Las, qui subsiste dans Pierre de Pardaillan, appelé comte de Pardaillan, colonel du régiment des Grenadiers royaux de Guyenne, marié, contrat signé par le Roi et la Famille royale, le 16 février 1774, à Demoiselle N... [Madeleine-Laurence] de Vezien. »

Le titre de comte lui fut donné en 1776 par Antoine de Sartine dans son brevet de colonel des troupes de Saint-Domingue. Ensuite, il lui sera toujours attribué. Or, plusieurs années après sa mort, Pierre-Joseph-Théodore-Jules de Pardaillan, petit-fils du frère de Pierre comte de Pardaillan³⁶, écrivit le 24 mai 1865 à sa cousine Aimée-Pierrette-Charlotte de Bailly pour lui demander de l'aider dans une

³² Monsieur Chatret emploie aussi le terme de « liève », document sur lequel sont inscrits des extraits du livre terrier de la seigneurie. Document utile au receveur pour collecter les sommes dues. (AD 53, 508 J 117)

³³ Albert Soboul, « De la pratique des terriers à la veille de la Révolution », in *Annales Économie, Sociétés, Civilisations*, Paris, Armand Colin, 1964, n° 6, p. 1052. L'auteur conclut son article en soulignant que l'abolition de la pratique du terrier à la Révolution montre clairement qu'il y a volonté de supprimer le système féodal.

³⁴ Béatrice de Choiseul-Stainville, duchesse de Gramont.

³⁵ *Dictionnaire de la noblesse*, par M. de la Chenaye-Desbois, Paris, Antoine Boudet, libraire-imprimeur du Roi, 1776, p. 186. Le *Dictionnaire* mentionne aussi en page 176 : L'on trouve aussi deux Maisons du nom de PARDAILLAN ou PERDEILHAN. » À noter que le père de Pierre de Pardaillan est appelé Pardaillan-Gondrin sur son acte de mariage.

³⁶ P.-J.-T.-Jules de Pardaillan, né au début des années 1800 est le fils d'Achille de Pardaillan et d'Émilie-Étiennette- Caroline du Souilh, lui-même fils de Joseph de Pardaillan et de Marie Anne de Ferragut. Ce dernier, vivant au château de Gignan dans le Gers, est le frère de Pierre comte de Pardaillan. Jules de Pardaillan fut témoin pour le décès de la comtesse de Pardaillan le 27 janvier 1830 à Paris. L'acte de décès se trouve dans le testament déposé chez le notaire Alphonse-Jean Lemaire (AN, MC/ET/CVII/768).

démarche particulière : sauver le titre de comte de Pardaillan que la famille Treil de Pardaillan revendiquait³⁷ :

« Ma chère cousine, mon procès n'est pas encore jugé à Paris et mon avocat [J. Noulens], non content de toutes les preuves authentiques que je lui ai fournies, m'en demande encore une nouvelle qui sera, je l'espère, la dernière. Il réclamerait de vous une déclaration attestant que je suis le petit neveu de Pierre de Pardaillan, votre grand-père, et que je suis le dernier et le seul *rejeton mâle* de la famille de Pardaillan [...]. L'intérêt que vous voulez bien prendre à ma cause, qui est celle de la justice, me fait espérer que cette nouvelle exigence ne vous paraîtra pas trop importune et que vous adhérez à ma demande. »

Charlotte de Bailly répondit favorablement à sa requête et lui envoya les indications sur la carrière du comte de Pardaillan et le brevet datant de 1776 sur lequel on peut lire pour la première fois « Pierre comte de Pardaillan, colonel du régiment des grenadiers royaux de Guyenne ». En ce qui concerne la généalogie de sa famille, elle avait sous les yeux plusieurs feuilles écrites par son grand-père qui se terminaient par ces mots : « [...] J'ai servi 38 ans et obtenu le grade de maréchal de camp en 1788. ». Elle avait également un bref récapitulatif de sa carrière par la comtesse de Pardaillan, très probablement rédigé après le décès de son mari. Mais elle avoue ne pas savoir où a été déposé le contrat de mariage de ses grands-parents³⁸. Retrouvé par mes soins, il offre quantité de renseignements utiles pour comprendre la vie du colonel du régiment des Grenadiers royaux de Guyenne.

Madeleine-Laurence de Vezien, comtesse de Pardaillan

« Bon époux, bon père », comme le signale la *Gazette nationale*, Pierre de Pardaillan se marie le 12 février 1774 à Paris avec Madeleine-Laurence de Vezien dont la famille est implantée à Saint-Domingue et y a fait fortune. Il habite à l'âge de quarante ans rue Montmartre. Sa future femme loge rue Richelieu chez son beau-père, Jean-Jacques Bacon de la Chevalerie, proche de la paroisse de Saint-Roch où le mariage religieux a lieu. La mère de la mariée, Marie-Laurence de Chabanon, n'est pas présente en France. Elle a donné, par l'intermédiaire de la juridiction du Cap à Saint-Domingue, procuration pour la cérémonie dès novembre 1772, preuve que cette union s'est préparée longtemps à l'avance. La famille de la mariée est représentée par Charles-Marie-Louis Pernet du Recour dont on remarque la signature au bas du contrat³⁹. Mais toutes les autres nombreuses signatures attestent de la présence de la famille royale pour ce contrat : Louis XV, le dauphin et la toute jeune dauphine Marie-Antoinette dont l'écriture témoigne de sa jeunesse. Signe également Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre. Enfin, le contrat contient une partie essentielle, le montant de la dot de la mariée : 120 000 livres payables en deux fois à deux mois d'intervalle et 6 000 livres de « rentes annuelle et perpétuelle⁴⁰ » dont J.-J. Bacon de la Chevalerie s'acquitte les années suivantes. Ce dernier montre son affection dans ses courriers au comte et signe « j'embrasse bien tendrement, vous mon cher comte, Lolotte et Victorine⁴¹ » tout en précisant l'état des comptes entre eux. Les affaires de famille n'empêchent pas d'exprimer ses sentiments.

³⁷ La lettre de Jules de Pardaillan ainsi que les réponses de sa cousine font partie d'une collection privée. Jules de Pardaillan perdit son procès contre les Treil de Pardaillan.

³⁸ L'avocat Joseph Noulens a bien reçu tous les documents envoyés par Charlotte de Bailly et cite très exactement les textes contenus dans les brevets aux pages 117, 200 et 201 de son *Mémoire pour servir à M. le comte Pierre-Joseph-Théodore-Jules de Pardaillan contre M. M. Augustin ou Auguste-Frédéric de Treil, Louis-Charles-Arthur de Treil, Armand de Treil*, Paris, 1867, cabinet de M. J. Noulens, 208 pages.(Collection privée).

³⁹ Charles-Marie-Louis Pernet du Recour est le cousin du côté maternel de la future mariée. Il est capitaine des milices, en poste à Saint-Domingue.

⁴⁰ Contrat de mariage déposé chez le notaire Étienne-Innocent Chavet. Les documents concernant les règlements de la dot se trouvent dans les archives de la Mayenne, 508 J 120. Le dossier contient aussi une copie de l'acte de baptême qui a eu lieu début février 1757, de Madeleine-Laurence de Vezien née le 27 janvier 1754 (seulement ondoyée à sa naissance) : la marraine, Madeleine (Bouchaud) de Chabanon, est sa grand-mère. Or il est mentionné qu'elle est veuve de Michel de Chabanon. Cela permet de proposer une date antérieure à 1757, pour le décès de son mari (dont on ignore toujours les années exactes de naissance et de mort). (AN, MC/ET/LII/506).

⁴¹ J.-J. Bacon de la Chevalerie note dans la lettre non datée qu'il a vu le comte au Havre. Ce qui veut dire à l'automne 1776, au moment du départ de la famille pour Saint-Domingue. « Lolotte » désigne la comtesse de Pardaillan. Voir plus loin. (AD 53, 508 J 118)

« Mettre sur les visages non seulement un nom mais une vie, voici l'ambition du chercheur⁴². » Sauf erreur de ma part, il n'a pas été encore retrouvé de portrait du comte Pierre de Pardaillan. Mais le certificat de résidence qui lui a été délivré en 1792 par les autorités de la commune de Vernon, district d'Évreux, où il habite depuis juin 1792, le décrit⁴³ : « Taille cinq pieds trois pouces (un mètre soixante). Visage ovale. Cheveux et sourcils bruns [un autre certificat de résidence mentionne des yeux gris]. »

Madeleine-Laurence, comtesse de Pardaillan n'a pas laissé non plus de portrait à ses descendants au château de Fresnay. Ceux qui s'y trouvaient ont immortalisé sa fille Victoire Jeanne Laurence, marquise de Bailly et sa petite fille Aimée-Pierrette Charlotte de Bailly épouse de Marie Louis François Treton de Vaujuas de Langan. Victoire, toujours appelée Victorine par le duc de Penthièvre, porte une robe et un chapeau caractéristiques de la mode après 1815 tandis que sa fille est habillée d'une robe dont le décolleté s'agrandit, accentuant l'effet d'épaules tombantes ; les manches prennent du volume et sont agrémentées de « crevés » et de « bouillonnés ». La vogue des manches à gigot avait été lancée quelques années auparavant par la duchesse de Berry.

Charles de Clary, fils de la princesse de Ligne amie de la comtesse de Pardaillan, décrit sans indulgence la comtesse en 1810, lors d'un séjour à Paris⁴⁴ : « Mme de Pardaillan est une petite poire sèche avec des joues un peu en chien couchant. » Une lettre de J.-J. Bacon de la Chevalerie, datant du 4 août 1787 est plus délicate et montre la petite fille qu'elle fut à Saint-Domingue, quand sa mère, Marie-Laurence de Chabanon, veuve de Michel-Dominique de Vezien, l'épousa en 1762. Bacon de la Chevalerie la revoit à l'âge de six ou sept ans⁴⁵ : « Dans le temps que ma Lolotte sortait des mains de la nature [...] » et conclut, emporté par l'émotion : « Je suis pour la vie ce que je fus toujours, le meilleur papa. » La comtesse a certainement eu une enfance heureuse avec ses quatre frères dont la carrière, à l'exception d'Anne-Auguste de Vezien mort en 1771 à Paris à l'âge de douze ans, se déroula dans l'armée⁴⁶.

La comtesse avait plusieurs amies très chères qu'elle nomme dans son testament. À côté de la duchesse d'Orléans, fille du duc de Penthièvre qu'elle n'a pas pu remercier pour un legs puisqu'elle est malheureusement décédée lors de l'écriture de ses dernières volontés en 1827, se trouve la princesse Christine de Clary⁴⁷ à qui elle lègue en 1827 « un souvenir monté en or où est son portrait et ses cheveux que je tiens de mon amie Madame de Beauger » puis en 1828, « le tableau représentant la campagne de M^{gr}. le duc d'Orléans en Angleterre. » Il est question aussi de la comtesse de Sévignac⁴⁸ et de mademoiselle de la Claverie à qui elle offre « [une] tasse de porcelaine » à chacune. Libre à sa fille de les choisir dans le service. Enfin elle nomme madame de l'Escalopier à qui elle donne « une tabatière de bois pétrifié, doublée d'or. ». Mais l'amie à qui elle voue un culte particulier est la duchesse d'Orléans. La comtesse a dû la rencontrer et la fréquenter régulièrement lorsque son mari est entré au service de son père, le duc de Penthièvre. Ce dernier nomme plusieurs fois dans ses lettres au comte de Pardaillan, Victoire, sa fille, que tous nomment Victorine. Soit sur un ton léger : « Je

⁴² Marguerite Yourcenar, *La Mort conduit l'attelage*, Paris, Bernard Grasset, 1934, préface.

⁴³ Le comte loge (probablement avec sa famille ?) chez la « citoyenne Tilly » à Vernon. (AN, F/7/5137).

⁴⁴ *Souvenirs du prince Charles de Clary-et-Aldringen*, Paris, librairie Plon, 12214, p. 86. Comme il sent qu'il est peu aimable à l'égard de l'amie de sa mère, le prince ajoute : « pardon maman ».

⁴⁵ AD 53, 508 J 119.

⁴⁶ Étienne Broglin, *Dictionnaire biographique, « les petits messieurs » pensionnaires de l'académie royale de Juilly, 1651-1828*, centre Roland Mousner, Paris, 2017. Les frères de Vezien sont mentionnés, sauf l'aîné, Michel Dominique, qui sera plus tard, le marquis de Vezien. Il mourut à Paris, quelques semaines après sa sœur en 1830, le 18 mars. Son testament fut déposé chez maître Antoine-Simon Hailig, (AN, MC/ET/XXXV/1099).

⁴⁷ Christine de Clary est la fille du prince de Ligne. La comtesse de Pardaillan a commencé son testament en 1827 (notaire Alphonse-Jean Lemaire) puis l'a modifié deux fois en 1828 (le 24 juin et le 21 octobre) (AN, MC/ET/CVII/768). Les citations sont extraites du testament et de ses ajouts. Pour le testament de la duchesse d'Orléans déposé le 6 juin 1821, chez Claude Chodron, notaire, (AN, MC/ET/XV/1670). Le legs de 4 000 francs se trouve dans le premier testament rédigé par la duchesse : « je donne à la comtesse de Pardaillan une rente viagère de 4 000 francs réversible après son décès au profit de la tête de Mme de Bailly, sa fille. »

⁴⁸ La comtesse de Sévignac est la fille du duc de la Châtre. La comtesse de Pardaillan l'a rencontrée ainsi que mademoiselle de la Claverie lors de ses séjours dans les domaines de son mari en Gascogne. J'ignore qui est madame de « Beauger » dont l'orthographe du nom est probablement approximative. Caroline-Jeanne de Bailly est l'épouse d'Armand-Jean-François-Charles de l'Escalopier. Un autre nom est cité dans le testament, c'est celui du comte de Sercey à qui la fille de la comtesse doit se référer à Versailles pour la question des dossiers des émigrés.

souhaiterai toujours témoigner à Monsieur de Pardaillan l'amitié que j'ai pour lui, même dans les plus petites choses : mes respects s'il lui plaît. Madame de Pardaillan, le fouet à Victorine. » Soit dans un registre plus sérieux car il a été consulté par les parents au sujet d'une éventuelle alliance matrimoniale dans les années à venir⁴⁹ :

« [...] Je serai charmé de m'entretenir avec Madame de Pardaillan, de ce qui peut intéresser Victorine : Je crois que la naissance de M. des Gouttes est bonne, ils ont les agréments de la cour : je crois aussi que le bien est avantageux : j'estime qu'il faut l'informer du personnel du sujet, lequel du reste n'a pu me donner de lui que l'idée d'être un bon enfant dans le peu que je l'ai vu. J'embrasse Monsieur de Pardaillan de tout mon cœur. »

La duchesse d'Orléans, même réfugiée en Espagne, a entretenu une correspondance avec la comtesse de Pardaillan. Victorine, désormais mariée non à un des fils Corre des Gouttes, mais à Charles-Gaspard-Joseph, marquis de Bailly, vient de perdre son premier enfant (un fils ?) à la naissance⁵⁰ :

« Vous êtes bien assurée, ma chère amie, de la part sensible que je prends à tout ce qui peut vous intéresser ; jugez donc si, après m'être réjouie pour vous et avec vous de la naissance de ce petit ange, j'ai été affectée en apprenant qu'il n'avait fait que paraître sur terre. »

Les deux amies se sont séparées très probablement après la mort du duc de Penthièvre en 1793, et surtout, après la confiscation du château de Bizy en 1797 : l'une partit en Allemagne à Altona et l'autre, chassée de Bizy, se réfugia en Espagne où elle dû souvent changer de lieu. Enfin elle rentra en France en 1814 alors que la comtesse y était depuis le début du 19^e siècle et s'était installée à Versailles avec son mari. Lors du décès de la duchesse d'Orléans, ses funérailles à Dreux eurent lieu le 3 juillet 1822 puis le cercueil fut transporté dans la chapelle du château⁵¹ : « Mesdames les marquises de Chanterac, de Casteras, de Lage et la comtesse de Pardaillan étaient autour du corps. » La comtesse, qui ne peut s'empêcher de reprocher à la Révolution, de porter toute la responsabilité de sa situation financière bien moins aisée qu'au moment de son mariage en 1774, introduit son testament ainsi en s'adressant à sa fille Victoire : « Ma pauvre enfant, la Révolution m'a tout ôté. » Mais rappelle son rang plus tard au sujet de ses obsèques⁵² : « Je veux être enterrée le plus simplement possible mais, portant un nom, il faut pour le monde y faire honneur, point donc des obsèques de pauvre mais le meilleur marché après ceux-ci, n'importe où mes cendres seront déposées. » La marquise de Bailly a veillé à ce que sa dépouille soit déposée au cimetière du Bourgneuf-la-Forêt tout à côté du château de Fresnay. Elle la rejoignit en 1856.

Pierre, comte de Pardaillan, comme bien d'autres de ses contemporains aristocrates, n'a pas saisi combien la confrontation entre l'évolution des mentalités et la rigidité des structures d'un autre âge appelait des changements. Il a vécu dans une société d'ordres qui ne pouvait plus se régénérer. Exemple de la vieille monarchie française, il apparaît comme une personnalité complexe que les documents et lettres du « petit fonds Saint-Domingue » mettent en lumière. Comment Pierre de Pardaillan et sa famille ont traversé leur époque, constitue une perspective à ne pas négliger de l'histoire sociale et culturelle de la France. Au moment où Bonaparte s'installe comme Consul puis devient Empereur, a-t-il compris combien la société a profondément changé en France ? « Pour moi il me reste encore à durer mais j'ai cessé de vivre⁵³. »

⁴⁹ La lettre date du 16 août 1787. Victorine avait 13 ans. Il s'agit très probablement de la famille de Joseph Corre des Gouttes qui a vécu elle-aussi à Saint-Domingue. Deux fils sont nés entre 1768 et 1772 : Louis et Charles-Désiré. J'ai conservé ici la ponctuation du duc de Penthièvre (collection privée).

⁵⁰ É. Delille, *Journal de la vie de S.A.S. Madame la Duchesse d'Orléans douairière*, Paris, chez Blaise, 1822, p. 223-224. La lettre est datée du 26 juillet 1803.

⁵¹ *Ibid.*, p. 211-212. Procès-verbal du maire de la ville de Dreux, Monsieur de Chaulnes.

⁵² AN, MC/ET/CVII/768.

⁵³ Gabriel Sénac de Meilhan, *L'Émigré*, Paris, Gallimard, collection Folio classique, 2004, p. 87.

